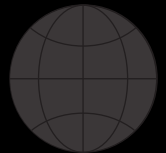


SOCIÉTÉ DE REPRÉSENTATION FISCALE
DES PERSONNES NON-RÉSIDENTES

NICE
FRANCE



ILIADE
REPRÉSENTANT FISCAL



NOTRE COEUR DE MÉTIER

LA REPRÉSENTATION FISCALE DES NON-RÉSIDENTS



VOUS RÉSIDEZ HORS DE FRANCE

(Hors Union Européenne, Islande, Norvège)

VOUS CÉDEZ UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ EN FRANCE OU LES TITRES D'UNE SOCIÉTÉ À PRÉPONDÉRANCE IMMOBILIERE

Pour réaliser cette opération, vous avez l'obligation de désigner en France un représentant fiscal.

- Lorsque le cédant est un particulier :
 - si le prix de vente revenant aux non-résidents est supérieur à 150.000 €
 - et si le bien est détenu depuis moins de 30 ans
 - quel que soit le montant de la plus-value et a fortiori, en cas de moins-value
- Lorsque le cédant est une personne morale, dans tous les cas.

VOUS CÉDEZ LES DROITS SOCIAUX D'UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUmise À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La désignation d'un représentant fiscal en France est obligatoire si le cédant - personne physique ou morale - a détenu plus de 25% des droits sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.



NOTRE MISSION

En tant que représentant fiscal accrédité par l'État français, **ILIADE** établit votre déclaration de plus-value et atteste du paiement des impositions exigibles :

- prélèvement sur les plus-values (19%, 33,1/3%, 45%, 75%)
- prélèvements sociaux (15,5%)
- taxe sur les plus-values immobilières excédant 50.000 €
- taxes sur les terrains nus constructibles
- taxe de 3% due par certaines personnes morales

ILIADE est le **garant de l'exactitude** de votre déclaration et s'engage vis-à-vis de l'État à payer l'impôt et les pénalités dus en cas de redressement.

Nous défendrons votre dossier gratuitement en cas de contrôle fiscal pendant les quatre années suivant la cession.



ILIADE **VOTRE PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**

- Notre expertise en matière de fiscalité internationale nous permet d'apporter des **solutions pragmatiques et sécurisées** à vos problématiques fiscales.
- Dès réception des pièces nécessaires à l'établissement de votre dossier, nous vous adresserons une proposition d'honoraires ainsi qu'un projet de calcul de la plus-value.
- Déductibles de la plus-value imposable, nos honoraires seront prélevés sur le prix de vente lors de la signature de l'acte de cession.
- **ILIADE** vous accompagne et vous conseille dans vos démarches.

**Notre direction juridique est
à votre écoute pour répondre
à vos demandes.**



NICE : + 33 (0)4 93 59 09 01

iliade@iliade-conseil.fr

www.iliade-conseil.fr

SERVICES ADDITIONNELS

CONSEIL OPÉRATIONNEL ET GESTION DÉCLARATIVE



CLIENTS NON-RÉSIDENTS

ILIADE propose aux non-résidents un conseil opérationnel en matière de fiscalité française et la prise en charge de leurs obligations déclaratives.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER NON-RÉSIDENT ET VOUS DISEPOSEZ D'INVESTISSEMENTS OU D'AVOIRS EN FRANCE.

NOUS VOUS ASSISTONS :

- bilan de votre situation personnelle et localisation de votre patrimoine
- définition de vos obligations fiscales et déclaratives au regard de la loi française
- prise en charge de vos déclarations fiscales en France : revenus fonciers, impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune

VOUS REPRÉSENTEZ UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE PASSIBLE DE LA TVA EN FRANCE.

NOUS VOUS PROPOSONS LES SERVICES SUIVANTS :

- audit préalable de votre circuit commercial et logistique
- préconisations et sécurisation de vos flux au regard de la loi française
- démarches d'immatriculation à la TVA en France
- établissement des déclarations de chiffre d'affaires TVA
- établissement des déclarations d'échanges de biens pour la Douane



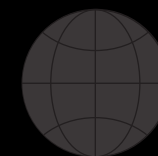
TVA CLIENTS ETABLIS EN FRANCE

Nous proposons à nos clients français une assistance en matière de TVA :

- récupération de la TVA payée dans un Etat membre de l'UE
- établissement des déclarations statistiques pour la Douane :
 - déclaration d'échanges de biens (INTRASTAT)
 - déclaration européenne de service
- correspondance avec les administrations
- audit de vos procédures comptables et fiscales

Parce que la TVA est un sujet complexe, en particulier dans un contexte international, notre équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

- règles domestiques : facturation, TVA déductible, taux applicables
- règles particulières : immobilier, yachting, ventes et services électroniques
- obligations fiscales et déclaratives en France et à l'international



ILIADE

REPRÉSENTANT FISCAL

ILIADE | SOCIÉTÉ DE REPRÉSENTATION FISCALE

455 PROMENADE DES ANGLAIS, IMMEUBLE NICE PREMIER A - 06299 NICE CEDEX 03 - FRANCE

TEL : +33 (0)4 93 59 09 01 | FAX : +33 (0)9 55 44 52 14 | iliade@iliade-conseil.fr | www.iliade-conseil.fr